

De la part du Conseil d'administration en consultation avec le Conseil International de Leadership

Annnonce de la formation d'un comité de nomination 2015-16

Décembre 2015

En Juillet 2014, le Conseil transitoire de l'institut de Focusing a nommé les actuels Conseil d'administration et Conseil International de Leadership (CIL). Chacun est constitué de six membres. Afin de mettre en place un système de rotation, chaque groupe a été invité à désigner deux membres susceptibles de mettre fin à leurs termes, après un an (bien qu'ils puissent continuer pour un nouveau mandat de trois ans); deux membres pourront mettre fin à leur terme, après deux ans (mais pourront également continuer pour un nouveau mandat de trois ans); et deux autres membres pourront mettre fin à leur terme, après trois ans (eux aussi, pourraient continuer pour un nouveau mandat de trois ans). Au printemps 2015, il a été décidé que tant le Conseil d'administration que le Conseil international de Leadership devraient retarder la mise en œuvre de cette rotation d'un an, et inviter tous les membres de ces deux organes à continuer leur mandat durant l'année 2015-2016 comme si c'était leur première année. Un tel choix est dû au fait que les groupes ont eu besoin d'une année pour s'orienter vers leurs nouveaux rôles, avant de créer un processus pour trouver leurs remplaçants.

Dans le but d'aider la Commission et le Conseil International de Leadership à assurer le bon fonctionnement et la réflexion de la communauté de Focusing, le Conseil d'administration va former un comité de nomination, composé de 4 à 6 membres soit : un membre du conseil d'administration actuel, un membre du Conseil International de Leadership, la directrice exécutive, et entre 1 et 3 autres personnes, membres en règle de l'Institut de Focusing.

TÂCHE DU COMITÉ DE NOMINATION:

Proposer, pour le 1er mai 2016, des candidats pour le Conseil d'administration (CA) et le Conseil International de Leadership (CIL) pour un mandat de 3 ans afin de remplacer ceux qui sont en rotation dans ces groupes. Le nombre exact de noms nécessaires sera déterminé par le CA en consultation avec le CIL. Les membres du CA et du CIL qui ont accompli un premier mandat peuvent être nommés pour un second.

LE PROCESSUS ET LE CALENDRIER

D'ici le 7 février:

Un comité de nomination sera formé. Tout membre de la communauté de Focusing qui voudrait proposer des noms de personnes qui devraient siéger au Comité de nomination, est invité à **les envoyer à l'adresse suivante : board@focusing.org** pour Janvier 2016. Le Conseil d'administration, en consultation avec le CIL, tiendront compte des suggestions de la communauté, pour déterminer quelles seront les personnes qui formeront le comité de nomination et indiquer au Comité de nomination quels membres du CA et du CIL actuels poursuivront leur mandat.

Peu après le 7 février:

Les noms des personnes choisies pour siéger au Comité de nomination seront publiés et la communauté aura la possibilité de donner ses commentaires en toute confidentialité au Conseil d'administration et au Conseil international de Leadership.

Entre le 7 février et le 15 mars COLLECTE D'INFORMATIONS ET DES NOMS :

- Le Comité de Nomination va d'abord demander l'avis des membres actuels du conseil d'administration et du CIL concernant les qualifications et les qualités recherchées chez les nouveaux membres.
- Le Comité de nomination recevra les suggestions de la communauté mondiale de Focusing concernant les personnes qu'elle souhaite nommer. Les membres du Comité de nomination devront aussi proposer des noms pour examen. **L'adresse e-mail du Comité de nomination sera nominations@focusing.org.** Les membres de la communauté de Focusing qui souhaitent proposer des noms pour siéger au conseil d'administration ou au Conseil International de Leadership, pourront envoyer des suggestions à cette adresse lors de cette phase.
- Au cours de cette phase également, le comité de nomination devrait commencer à discuter avec les candidats possibles et à contacter les candidats pour voir s'ils comprennent les responsabilités que leur nomination implique et s'ils sont prêts à offrir leurs services.

Entre le 15 mars et le 30 avril, 2016 DÉLIBÉRATION ET DISCERNEMENT

- Le Comité de nomination continuera à discerner quels sont les individus les plus qualifiés à occuper cette fonction.
- Le Comité de nomination prendra contact avec les gens qu'il souhaite nommer et leur demandera s'ils sont disposés et en mesure de servir.
- Parmi les noms de ceux qui sont qualifié et disposés à le faire, le Comité de nomination délibérera sur le choix des candidats.
- Ce processus continuera jusqu'à ce qu'un groupe de personnes soit sélectionné. Le Comité de nomination nommera plus de noms que nécessaire pour combler les postes vacants.
- Avant de communiquer les noms sélectionnés au conseil, le comité de nomination parlera à ceux qui sont sur le point d'être nommés, pour s'assurer qu'ils comprennent les responsabilités qui leur incombent et sont disposés et en mesure de prendre l'engagement nécessaire.

Vers le 1er mai, 2016, le comité de nomination donnera sa liste de candidats (à la fois pour le CA et le CIL) au Conseil d'administration.

Entre le 1er mai et le 1er juin, 2016, le conseil d'administration délibérera sur les candidats et sollicitera les commentaires, le cas échéant du Conseil international de leadership. Avant de faire une annonce publique, le Conseil prendra contact avec les candidats pour leur faire savoir qu'ils ont été sélectionnés.

Peu après le 1er juin, le Conseil d'administration annoncera les noms des candidats retenus. Il y aura une période d'une semaine pour les commentaires confidentiels du public avant que les nominations finales ne soient prises. **Ces commentaires pourront être envoyés à ce moment là au CA à : board@focusing.org.**

Les nouveaux membres seront présents à la réunion du conseil d'administration et du conseil international de leadership en Juillet et commenceront leur mandat lors de la réunion du mois d'août, et ceux dont le mandat prend fin (si non réélus) auront terminé leur mandat à la réunion du mois de juillet.

Notez s'il vous plaît:

- *Dans le cas d'une démission d'un membre du conseil d'administration (CA) ou du conseil de leadership international (CIL) en milieu d'année, le CA (avec l'appui du CIL, le cas échéant) aura le droit de nommer quelqu'un pour occuper ce poste jusqu'à ce qu'il y ait un autre cycle de mise en candidature.*
- *À l'exception des membres du comité qui sont déjà représentants du CA et du CIL, les membres du comité de nomination ne sont pas admissibles à être nommés.*